

Agenda

Pour mémoire

À partir du 19 juin 2020 :
Formation initiale des stagiaires IPCSR issus de la promotion 02.2020.

Du 15 au 26 juin :
Formation continue de la filière « éducation routière » au module « permis D », groupe 1, à Nevers.

24 juin :
Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

À venir

Du 29 juin au 10 juillet :
Formation continue de la filière « éducation routière » au module « permis C », groupe 1, à Nevers.

2 juillet :
Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite par formation à distance (FOAD).

Formation en prévention des risques routiers (entreprise privée) à Taverny (95).

Juillet et août :
Formation continue de la filière « éducation routière » aux catégories du groupe lourd du permis de conduire (C, D et CE).

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :
Carole DABRIGEON
Assistante Communication :
Nathalie VIDOT
Conception : Renaud Scapin

INSERR
122, rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE

L'assemblée générale de l'INSERR s'est tenue à Nevers le 9 juin dernier.



Le président, Jean-Marc SABATHÉ, et la directrice générale ont présenté le bilan des activités 2019 ainsi que celui du premier semestre 2020.

En raison des mesures sanitaires imposées par la COVID-19, certains membres ont assisté à cette séance en visio-conférence.

Vous pouvez consulter le rapport d'activités 2019 sur notre site Internet, rubrique « Qui sommes-nous ? ».



Mot du président

Chers amis,

Je remercie le conseil d'administration de l'INSERR, dans la diversité de ses membres, pour la confiance qu'il m'a accordée le mardi 9 juin dernier en m'élisant à la Présidence de l'INSERR, puisque comme il est de tradition, cette fonction est assurée par un Préfet.

Je succède à Eric Delzant, dont le conseil d'administration a loué le travail et le vif intérêt qu'il a porté à cette institution pendant plus de trois ans.

Je m'efforcerai d'être un animateur attentif de ce conseil d'administration, qui se réunit régulièrement et dans les grands moments de la vie de l'Institut pour définir et valider les orientations d'organisation ou de fonctionnement qu'il est amené à suivre.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier chaleureusement Carole Dabrigéon pour son remarquable travail à la direction de l'Institut, et lui souhaiter une bonne installation dans son nouveau poste dans les Vosges.

En souhaitant la bienvenue à son successeur, je voudrais aussi saluer le formidable travail et les qualités d'adaptation des personnels de l'Institut, qui ont su faire face à la difficile période de confinement, avec courage et créativité pour bien préparer l'INSERR à une reprise d'activités dans les meilleures conditions possibles. Bravo à toutes et à tous, et à très bientôt à Nevers.

Jean-Marc Sabathé.

ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

La SNCF forme ses agents

Le technicentre de maintenance de la société nationale des chemins de fer de Nevers a sollicité l'INSERR dans le cadre de la formation de huit agents en prévention du risque routier. Deux sessions se sont déroulées les 23 et 24 juin derniers en leurs locaux.



La croix rouge française forme ses collaborateurs au risque routier



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Le pôle « enfance et parentalité » a souhaité sensibiliser huit collaborateurs au risque routier.

À ce titre, une journée de formation a été organisée à Argenteuil le 25 juin dernier.

L'équipe commerciale de l'INSERR continue de vous accompagner dans vos projets et démarches de plan de prévention du risque routier. Vos contacts : Maud VENESQUE (maud.venesque@inserr.fr) et Cécile FAVIER (cecile.favier@inserr.fr)

Formations à distance...

Délivrées en distanciel, par des équipes pédagogiques spécialement formées aux pratiques de l'animation à distance, ces formations respectent tous les critères de la formation à distance (FOAD).

Formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Elle est organisée sur une demi-journée de trois heures, animée par les conceptrices de la formation.

Une assistance technique par un organisme dédié prendra en charge la partie technique : connexion, découverte de la plate-forme, reconnexion si nécessaire au cours du temps de formation. Une plate-forme dédiée permettra la consultation et le dépôt de documents avant la formation afin de préparer les échanges.

L'accompagnement par la formatrice sera d'une durée de trois heures afin de correspondre à l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant les conditions et le programme de cette formation.

Formation des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Elle est organisée sur une demi-journée de trois heures et est animée par des médecins spécialement formés aux pratiques de l'animation à distance.

Une assistance technique par un organisme dédié prendra en charge la partie technique : connexion, découverte de la plate-forme, reconnexion si nécessaire au cours du temps de formation. Une plate-forme dédiée permettra la consultation des documents avant la formation afin de préparer les échanges.

La formation à distance sera d'une durée de trois heures afin de correspondre au décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite et à l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite .

Pour tous renseignements, contactez **Marie SAFFRAY** : par courriel (marie.saffray@inserr.fr) ou téléphone (03 86 59 90 56).

La filière éducation routière

Dans le cadre de la reprise des activités de l'INSERR, les actions de formations ont repris...

Les promotions 2019 en formation initiale :

Les stagiaires délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, issus des promotions 2019, ont rejoint leur département d'affection.

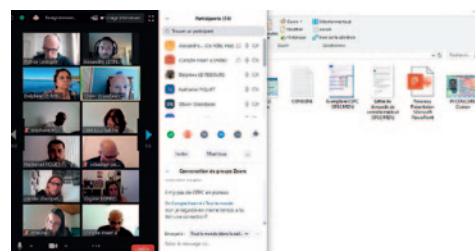
Les stagiaires IPCSR reviendront à l'INSERR, en septembre prochain, afin de suivre le module de formation « préparation qualification à l'évaluation des candidats au permis de conduire en catégorie motocyclette ».

Les stagiaires délégués approfondissent leurs compétences « terrain » et leurs connaissances de l'environnement professionnel. Ils devraient être de retour à l'INSERR pour la soutenance de leur projet managérial, en septembre 2020.

La promotion IPCSR 02.2020 en formation initiale :

La promotion IPCSR 02.2020 a bénéficié d'un accompagnement pédagogique à distance, validé par la délégation à la sécurité routière (DSR), pendant le confinement lié au COVID-19 : procédure B, procédure administrative et réglementation.

Les onze stagiaires IPCSR concernés ont rejoint l'institut le 15 juin dernier.



La formation continue « groupe lourd » de la filière éducation :

Comme chaque année, pour répondre aux besoins des services et assurer la continuité des examens au permis de conduire, des IPCSR et DPCSR sont formés à la conduite des véhicules relevant des catégories du permis de conduire du groupe lourd. Pour l'année 2020, trente-deux agents seront formés aux permis C, D et CE.

En raison de la crise sanitaire en lien avec le COVID-19, le planning de formation a été modifié et les stagiaires repartis en sous-groupe.

La formation a débuté le 15 juin dernier à destination de douze agents (permis D).



À NOTER

Les professions réglementées

La formation continue des experts en automobile

L'état d'urgence sanitaire a eu des incidences sur la formation continue des experts en automobile au contrôle des « véhicules endommagés ». **La DSR a mené une réunion relative à ces incidences, en présence des différents acteurs : BCA, IFOR2A, INSERR.**

Les sessions de formation qualifiante « Véhicules Endommagés » pour l'habilitation 2021 devront être dispensées en présentiel et ne débuteront pas avant le 1^{er} septembre 2020. **Selon la décision de la DSR du 29 avril, devant faire l'objet d'un arrêté ministériel, la formation sera prolongée jusqu'au 31 mars 2021** (et non 31 décembre 2020) afin que l'ensemble des professionnels puissent se former.

Un nouveau calendrier des formations a été mis en place par l'INSERR ; n'hésitez pas à consulter notre site internet : <https://www.inserr.fr/formation-continue-des-experts-en-automobile>

